

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 9 DECEMBRE 2019 A 19 H 30

Le neuf décembre deux mil dix neuf

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 1

Date de convocation : 2 décembre 2019

Date d'affichage :

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Sandrine BOCHET, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Mickaël BAF COP, Rachel TERRY, Jocelyne BORNE

Absents ou excusés : Mme Magali STEICHEN

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

En préambule, M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à son prédécesseur Sylvain DURET, décédé le 14 novembre 2019 et qui administra la commune de 1968 à 1989.

Après quoi, il rappela son parcours et son action au service de la collectivité.

1/ MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA CCPC RELATIVES AUX EAUX PLUVIALES ET A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le maire rappelle que conformément à la loi NÔTRE, il n'est plus possible de dissocier l'assainissement autonome de la compétence assainissement et que le SPANC communal sera dissout en fin d'année.

Il est décidé que les éventuels excédents de ce budget annexe soient transférés au budget général de la commune.

En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 2020, c'est la CCPC qui aura en charge, en complément de l'assainissement collectif, le contrôle, les autorisations et la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome.

Un cahier des charges sera prochainement élaboré et une redevance annuelle de 30 € par foyer sera mise en place.

Par ailleurs, il est confirmé que la CCPC continuera d'assurer la charge de la création, de l'entretien et de la gestion des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales dans les zones d'assainissement collectif (chef-lieu et chez Bonier). Par contre, les communes continueront à gérer les eaux pluviales dans les autres secteurs.

La modification des statuts de la CCPC est approuvée.

2/ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PLATEAU DES BORNES (CTENS)

Le maire, Nathalie HENRY et Emmanuel TISSOT présentent le projet d'évolution du Contrat de Territoires du Plateau des Bornes.

Conscientes de la qualité environnementale et culturelle de leur territoire mais également de sa fragilité, dix communes du Plateau des Bornes, dont Menthonnex-en-Bornes, se sont engagées dans un programme d'actions de préservation et de valorisation de ce territoire avec le Département depuis 2015.

Ce Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles , ou CTENS, du Plateau des Bornes s'organisait autour de trois grandes thématiques :

- * la préservation des espaces naturels remarquables, en particulier les zones humides
- * le maintien des paysages et de la nature ordinaire
- * la valorisation du patrimoine naturel et culturel

A titre d'exemples parmi bien d'autres actions, la commune a engagé la restauration de 3 zones humides emblématiques du Plateau des Bornes (Marais de la Mouille Gonin, Mouille d'Arve et Marais de la Croix), une brigade de sensibilisation a été mise en place sur les sentiers du Plateau pour répondre aux problèmes liés à leur fréquentation, des panneaux d'information et de sensibilisation ont été installés, un livret de découverte du Plateau a été édité, etc...

Au terme de ce premier contrat (2015-2019), face à son succès et à la volonté de prolonger ce qui a été initié, les dix communes ont partagé leur souhait de poursuivre la démarche engagée avec plus d'ambition et de faire connaître un nouveau CTENS pour la période 2020-2024.

Menthonnex-en-Bornes et les neuf autres communes d'Arbusigny, Eteaux, Fillière (Evires), Groisy, La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Pers-Jussy, Villy-le-Bouveret, Vovray-en-Bornes sont également rejointes par deux nouvelles, Cornier et Le Sappey, pour un territoire plus cohérent.

Basé sur les 3 mêmes grands axes, ce nouveau programme va notamment permettre de poursuivre la gestion des zones humides, tout en intégrant de nouveaux sites.

Outre ces milieux phares, le Plateau des Bornes se compose entre autres d'une grande surface boisée et de nombreuses prairies. Un des objectifs de ce contrat est d'aborder de nouvelles thématiques qui permettront de préserver les paysages, la connectivité des milieux et leur fonctionnalité, en engageant des actions sur des milieux en marge des zones humides : forêts, espaces de déplacements des espèces, etc...

Enfin, le volet de valorisation du territoire et de sensibilisation du public est prolongé avec notamment l'action « la nature sur un Plateau » impliquant près de 200 élèves de toutes les communes chaque année.

Pour mener à bien cette mission, il est décidé que ce sera désormais le SMECRU (Syndicat de Rivières des Usses) qui pilotera ce contrat en collaboration avec ASTERS (Conservatoires des Espaces Naturels).

Un programme d'actions sur les 4 ans à venir est proposé pour un montant de 1.920.752 € très fortement subventionné par le Département et l'Agence de l'Eau.

La participation communale qui sera fonction du poids démographique de Menthonnex, est estimée à 7095 € sur la durée du contrat.

Il est confirmé que depuis 2013, la commune a participé à hauteur de 14308 €.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide le renouvellement du CTENS.

3/ AMELIORATION DE LA TELEPHONIE MOBILE ET DEPLOIEMENT DE LA COUVERTURE 4G

Suite à de multiples interventions des maires, relayées notamment par le Député SADDIER, le secteur du Plateau des Bornes (Menthonnex, Villy, Vovray et Le Sappey) a été inscrit au Journal Officiel comme zone blanche prioritaire à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles.

C'est l'opérateur FREE qui a été désigné par l'Etat pour mettre en œuvre ce chantier d'ici 2021 et ainsi permettre la desserte des usagers par l'ensemble des opérateurs.

4/ CONVENTIONS AVEC LES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Face à la problématique d'archivage électronique à laquelle sont confrontées les collectivités locales, il est décidé de signer une convention avec la Direction des Finances qui propose une offre de service d'archivage gratuite en collaboration avec les archives départementales.

D'autre part, il est décidé d'adhérer au service PAYFIP qui permet aux usagers de régler leurs factures en ligne.

5/ CONVENTION VOIRIE AVEC LE DEPARTEMENT

Suite aux travaux de sécurisation par le prolongement des trottoirs le long de la RD27 en aval du chef-lieu, la commune a bénéficié d'une subvention de 8758 € dans le cadre des amendes de police. En conséquence, le Département propose la régularisation d'une convention relative à l'entretien de la traversée du chef-lieu.

Par ailleurs, le maire informe l'assemblée qu'il a demandé aux services de la voirie départementale d'effectuer des comptages pour estimer la fréquentation et la vitesse des automobilistes traversant le chef-lieu.

6/ BAIL COMMERCIAL LE BISTROT

Suite à la reprise du Bistrot par Mme RUSCA, un bail commercial a été contractualisé moyennant un loyer mensuel de 600 €.

Compte tenu des travaux effectués par la repreneuse dont certains (mise aux normes) auraient dû être à la charge de la commune, il est décidé de différer l'encaissement des loyers à janvier 2020.

7/ INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Il est décidé d'attribuer une indemnité de 418.07 € à la comptable du trésor de Saint Julien-en-Genevois qui gère les comptes de la commune au titre de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor.

8/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA COMMUNE SINISTREE DU TEIL

Suite au séisme de forte magnitude qui a causé des dégâts considérables à la commune du TEIL en Ardèche, l'association des maires propose que les communes qui le peuvent s'associent à l'élan national de solidarité.

En conséquence, il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la commune du TEIL.

9/ PORTAGE DE REPAS PAR L'ADMR

L'assemblée est informée que l'ADMR du Pays de Cruseilles assurera la fourniture et la livraison de repas à domicile dès janvier 2020 en partenariat avec ELIOR.

Cette prestation s'adresse à tous les publics, ADMR ou pas.

10/ INFORMATION SUR L'ACTIVITE COMMUNICATION DE LA MAIRIE

Olivier CHAMOT et Sandrine BOCHET présentent l'activité de la page facebook et du site de la commune qui sont régulièrement consultés, ainsi que l'ébauche du bulletin d'information annuel qui sera diffusé d'ici la fin de l'année.

L'assemblée les félicite pour leur investissement personnel et la réactivité de la communication municipale.

11/ URBANISME

*** PLU :**

L'assemblée est informée que le délai de recours prend fin le 18 décembre 2019.

A partir de cette date le PLU devient exécutoire et les demandes d'autorisation d'urbanisme seront instruites en conséquence.

*** Autorisations d'urbanisme :**

M. PACCARD, l'adjoint en charge de l'urbanisme présente les dossiers :

Déclarations Préalables

- M. BLONDEL Mickaël – 1105 Route de la Rippaz pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- M. GURTNER Didier – 72 Route des Petits Pierres pour la création de fenêtres de toit

12/ REALISATION D'UN VERGER COMMUNAL

M. Emmanuel TISSOT fait part de la mise en œuvre du verger, sur le site de l'Agorespace le vendredi 15 novembre, à l'initiative d'une démarche citoyenne associant mairie, bénévoles, écoles, Appolon 74 et Syndicat du Salève.

Quelques arbres ont également été plantés à l'entrée du chef-lieu et dans la cour de l'école.

13/ DEFIBRILLATEUR

Mme Nathalie HENRY relate la démonstration sur l'utilisation du défibrillateur installé devant la salle de réunions qui s'est déroulée le samedi matin 16 novembre 2019 à la salle polyvalente avec la participation gracieuse de professionnels de la santé.

14/ COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. Bernard SAILLANT fait le point sur les perturbations scolaires engendrées par la grève.

M. PACCARD informe l'assemblée de l'organisation d'une visite de chantier du gymnase intercommunal.

Mme Rachel TERRY souhaite que soit relayée au sein des instances décisionnelles de la CCPC la volonté de parents d'élèves de prendre en compte dans son programme d'investissement, la modernisation de la piscine scolaire des Ebeaux.

15/ ELECTIONS MUNICIPALES

Elles sont fixées au 15 et éventuellement 22 mars 2020.

La population de la commune étant supérieure à 1000 habitants, c'est désormais le scrutin de listes complètes et paritaires qui s'appliquera sans adjonction ni suppression de nom.

16/ MANIFESTATIONS LOCALES

- Samedi 7 décembre :

* marché de Noël organisé par l'APE à VILLY

* Repas des pompiers à la salle polyvalente

- Samedi 14 décembre :

* Concert du Chœur des Bornes à l'église de Menthonnex

- Samedi 21 décembre :

* Soirée raclette organisée par le Comité des Fêtes « LOU MENTHNALIS »

- Vendredi 31 janvier 2020 :

* Cérémonie des vœux du Maire à 19H à la salle polyvalente.

La séance est levée à 22 H

Secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

Le Maire
Guy DEMOLIS